IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

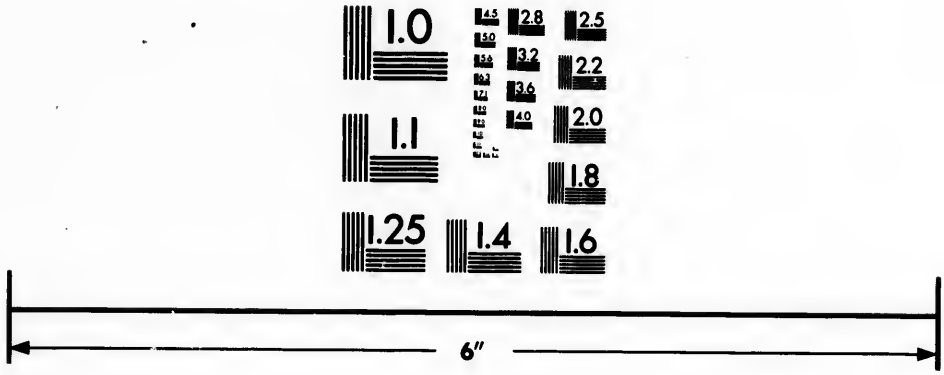

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui e été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [x] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		14X		18X		22X		26X		30X	
					✓						
12X		16X		20X		24X		28X		32X	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Législature du Québec
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

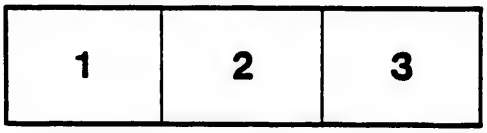

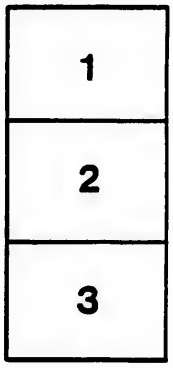

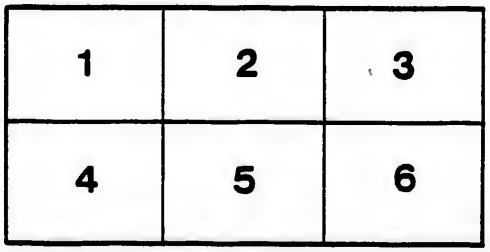

DISCOURS DE M. L. G. DESJARDINS

M. le Président,

Je crois devoir soumettre à la bienveillante considération de mes honorables collègues quelques remarques sur la question financière. C'est peut-être le sujet qui s'impose le plus à notre attention. Il importe beaucoup de se renseigner avec exactitude sur la situation de nos affaires, afin de bien juger les résultats des opérations du dernier exercice, et de se permettre des prévisions pour l'avenir.

J'ai écouté avec intérêt le discours dont l'honorable chef de l'opposition a accompagné l'amendement qu'il vient de proposer. Je le félicite du ton de modération qu'il a donné au débat, et, dans la réponse que je me propose de faire à ses critiques, je m'en tiendrai avec soin à la question qui nous occupe.

Pour bien connaître et bien juger la situation financière de la province, il faut, en premier lieu, se rendre un compte exact des opérations de l'année terminée le 30 juin 1884, et prévoir, avec autant de précision que possible, quels seront les résultats probables des operations de l'exercice courant et de celles de l'exercice prochain. Je m'attacherai, secondement, à bien calculer nos obligations et à apprécier l'importance de nos ressources. Je dirai ensuite quelques mots au sujet de la proposition en amendement faite par l'honorable député de St-Hyacinthe.

L'ANNÉE 1883–84.

Les opérations de l'année financière terminée le trente juin dernier se sont soldées par un déficit. A quelle somme ce découvert s'élève-t-il ? Il appert, par les comptes publics, que les dépenses de l'exercice de 1883-84 se sont élevées à. .... $ 3,269,391 61

Mais de ce montant il faut déduire les sommes payées pour les travaux imputables au capital, c'est-à-dire les dépenses extraordinaires :

Pour le palais législatif.....	$83,835 95	
Pour le palais de justice à Québec..	54,018 38	
		137,854 33

Les dépenses ordinaires de 1883-84 ont donc été de... $ 3,131,537 28

Les recettes ordinaires, pendant la même année, se sont élevées à 2,894,147 42

D'où il ressort des opérations de l'exercice un déficit de.. $ 236,389 86

Mais pendant cette année financière nous avons racheté, au montant de $47,559.50, un certain nombre des bligations de notre emprunt contracté en France. L'augmentation exacte de la dette, par l'écart entre

[illegible] l'exercice et le rachat de nos obligations, n'a donc [illegible] 24,[illegible],930.86.

Comparons maintenant les recettes et les dépenses de 1883-84 et celles de l'exercice précédent, 1882-83.

Les recettes ordinaires de 1883-84 se sont élevées à.....	$ 2,894,147	4[illegible]
Recettes ordinaires de 1882-83	2,798,163	8[illegible]
Augmentation	$ 95,983	55

La plus grande partie de cette augmentation de $95,983 a été produite par la recette additionnelle de l'intérêt des dépots.

Les dépenses ordinaires de 1883-84 ont été de.....	$ 3,131,537	28
Dépenses ordinaires de 1882-83.....	3,013,464	63
Augmentation	$ 118,072	65

Il ne suffit pas de constater qu'il y a eu une augmentation dans les dépenses de 1883-84 comparées à celles de l'année précédente. Il faut surtout connaître les causes de cette augmentation. En 1883-84 nous avons payé pour l'intérêt, le rachat et les frais d'administration de la dette provinciale la somme de..... $964,192.56
En 1882-83..... 889,794.00

Augmentation..... $ 74,398.56

Personne ne saurait sérieusement critiquer cette augmentation dans le chapitre du service de la dette. Elle a eu lieu parce que la province a dû pourvoir au paiement des subventions que cette Législature, obéissant à l'opinion publique si formellement manifestée, a votées en faveur d'un grand réseau de chemins de fer.

De $118,072.65 retranchons les $74,398.56 de l'augmentation du service de la dette, et il reste une balance de $43,674.09. Mais il ne faut pas oublier que, pendant l'année 1883-84, nous avons fait des dépenses spéciales et tout à fait imprévues. L'incendie de l'ancien palais législatif nous a obligé à payer $15,000 pour la bibliothèque et $28,032 pour le logement temporaire de la Législature. La province a contribué $15,000 aux frais de construction d'une salle de manœuvres à Québec. Le ministère des terres de la Couronne a payé, en 1883-84, la somme de $14,549.49 pour des dépenses faites en 1882-83. Il est évident que pour faire une comparaison exacte entre les dépenses des deux exercices, il faut ajouter ces $14,549.49 à celles de 1882-83, et les déduire de celles de 1883-84 : soit un écart de $29,098.98. Ces différentes sommes de dépenses spéciales et imprévues s'élèvent au montant de $87,130.98, et excèdent de $43,456.89 la balance de l'augmentation des dépenses de 1883-84 comparées à celles de 1882-83, déduction faite de l'accroissement dans le service de la dette. Il ressort donc de ces chiffres qu'en réalité il y a eu, l'année dernière, une diminution de $43,456.89 dans les frais du service ordinaire de la province, comparés à ceux de l'exercice précédent.

Nous venons de voir qu'il y a eu une augmentation de $74,398.56 dans la dépense du service de la dette provinciale, en 1883-84, comparée à celle de 1882-83. Mais constatons maintenant quelle a été l'augmentation de la recette de l'intérêt. L'année dernière nous avons eu les recettes suivantes de l'intérêt :

Du prix de vente d[illegible]		[illegible]
Intérêt des dépôts, etc		97,929.[illegible]
Montant.....		$472,511.95
En 1882-83.		
Intérêt reçu du prix de vente du chemin de fer du Nord.....	$259,384.40	
Intérêt-divers	10,216.92	269,601.32
C'est donc des recettes de l'intérêt une augmentation de..		$202,910.63
Déduisons l'augmentation de la dépense du service de la dette provinciale.....		74,398.56
Différence du côté des recettes		$128,512.07

L'augmentation des recettes de l'intérêt en 1883-84 vient de ce qu'en 1882-83 l'intérêt du prix de vente du chemin du Nord n'a pas été reçu en entier, les échéances de tous les paiements n'ayant pas eu lieu dans le cours de l'exercice. Secondement, la balance de l'emprunt autorisé en 1882 et 1883, et négocié avec la banque de Montréal, était en dépôt dans cette institution financière à un intérêt de cinq pour cent. Le gouvernement retire ce dépôt au fur et à mesure qu'il doit payer les subventions aux chemins de fer et les frais de construction du palais législatif.

Nous voulons tous que les affaires de la province soient administrées avec le plus d'économie possible. Mais il ne faut pas se bercer de vaines espérances sous ce rapport, et demander ce qui est impraticable. Nous devons aussi savoir reconnaître les efforts faits pour diminuer les dépenses provinciales, lorsque nous en avons des preuves évidentes

Je puis établir que l'on a sérieusement travaillé à réduire les frais du gouvernement pendant l'année financière 1883-84, en comparant les sommes dépensées aux crédits autorisés pour les différents services.

Voici ce tableau comparatif des dépenses contrôlables :

	Crédits.		Dépenses.	Diminutions.
Législation	$ 219,572 29		$ 216,864 78	$ 2,711 51
Gouvernement civil—				
Traitements	169,305 00		142,796 57	26,508 43
Dépenses contingentes ...	60,035 00		60,024 23	10 77
Justice	387,056 00		385,985 09	1,066 91
Police	16,200 00		14,523 83	1,676 17
Ecoles de Réforme	54,500 00		54,500 00	.....
Inspection des bureaux publics.....	11,000 00		9,539 59	1,460 41
Instruction Publique	359,075 00		358,810 00	265 00
Institutions littéraires et scientifiques	22,400 00		18,399 30	4,000 70
Bureau des Arts et Manufactures.....	3,000 00		3,000 00	.....
Agriculture	92,300 00		85,941 75	6,358 25
Immigration	17,000 00		17,000 00	.....
Colonisation.....	86,250 00		82,246 35	4,003 65
Travaux Publics,$427,779		254,075 13		
Moins, dépenses extraordinaires 300,000	127,779 00	137,854 33	116,220 80	11,558 20
Institutions de Charité..	300,680 00		295,412 00	5,268 00
Divers	289,462 94		276,701 65	12,761 29
	$2,215,615 23		$2,137,965 94	$ 77,649 29

tions amortissables et les frais d'administration ne sont pas compris dans ce tableau, parce que ce ne sont pas des dépenses contrôlables.

Cette Chambre a autorisé le ministère à dépenser pour les fins du service public de la province énumérées plus haut, pendant l'année 1883-84, jusqu'à concurrence de la somme totale de $2,215,615.23. Les dépenses réelles pour ces services ont été limitées à $2,137,965.94. Il y a donc une diminution de $77,649.29 entre les frais encourus et les crédits votés. C'est là l'économie réalisée par le gouvernement, et, en justice, nous devons lui en tenir compte.

Dans leurs discours sur la situation financière, à la dernière session, l'honorable chef de l'opposition et l'honorable député de Québec-Est prévoyaient que le déficit de l'année alors courante s'élèverait à $675,000 en chiffres ronds. Le découvert dans les opérations de l'année n'a été que de $236,389. De sorte que, dans leurs prévisions, ils ont fait erreur au montant de $438,610.

Dans votre discours du budget, à la session de 1883, M. le président, vous étiez alors le trésorier de la province,—vous calculiez avoir un minime excédent en 1883-84, et vous espériez qu'au moins les opérations de l'année se solderaient en équilibre. Je partageais vos vues. Mais nous savions que cette prévision ne se réaliserait qu'autant que la perception du nouveau revenu des impôts sur les corporations commerciales aurait lieu, et que vous retireriez du fonds d'emprunt municipal la somme que vous aviez portée à votre budget des recettes. On sait que le droit de cette Législature de taxer les corporations commerciales a été contesté, et que la question est soumise au jugement du plus haut tribunal de l'empire.

A la dernière session, en 1884, je faisais devant cette Chambre de nouvelles prévisions sur les opérations de l'année alors courante, et dont les résultats des dix premiers mois nous étaient approximativement connus. Je n'avais pour baser ces prévisions que les mêmes informations que les honorables députés de St-Hyacinthe et de Québec-Est, qui avaient parlé avant-moi. Le déficit qu'ils calculaient devoir atteindre $675,000, je l'évaluais au maximum de $289,000, et j'exprimais la conviction que le gouvernement, avec les dispositions à l'économie dont nous le savions animé, pouvait le limiter à $200,000 en chiffres ronds. Avant de dire à mes honorables collègues les résultats que je prévois des opérations financières de l'exercice en cours et de l'année prochaine, et qui sont bien différents de ceux dont s'alarment l'honorable chef de l'opposition et l'honorable député de Québec-Est, ils me permettront bien de signaler à leur attention que, comparées au déficit exact de 1883-84, qui est de $236,389, mes prévisions de 1884 pour cet exercice étaient aussi précises qu'il fût possible de les faire deux mois avant la fin de l'année.

A la dernière session, j'ai évalué les dépenses ordinaires de 1883-84, y compris l'intérêt de la balance des emprunts autorisés en 1882 et 1883, à $3,098,000. Il restait à ajouter le budget supplémentaire additionnel de l'exercice, qui a été de $42,050. Ces deux sommes s'élèvent à..... $3,140,050
Les dépenses de cette année ont été de..... 3,131,537

Différence en moins..... $ 8,513

Je calculais que les recettes ordinaires de 1883-84, y compris l'inté-

rêt des dépôts, seraient de $2,879,569 à $2,910,000, une marge de $30,000. Le revenu ordinaire de l'année a été de $2,894,147, une différence seulement de $15,852 en moins du maximum que je prévoyais.

L'ANNÉE 1884-85.

Quels sont les résultats probables de l'exercice en cours? C'est ce qu'il s'agit maintenant de prévoir.

L'honorable député de Québec-Est est d'opinion que le déficit de l'année courante sera de $369,117.61, peut-être plus. Je n'hésite pas à dire que c'est un calcul bien exagéré.

Les dépenses ordinaires du budget général de 1884-85 voté l'année dernière sont de.....	$ 2,806,444.93
Le premier budget supplémentaire est de.....	25,695.00
Le deuxième budget supplémentaire que cette Chambre est appelée à voter pour dépenses ordinaires, est de..	62,152.68
C'est un montant de.....	$ 2,894,292.61

Il a fallu faire des dépenses spéciales et imprévues pour lesquelles la Chambre aura à voter un troisième budget supplémentaire. Je suis bien convaincu que ces dépenses ne dépasseront pas $85,000, somme qui porterait les dépenses ordinaires de l'année courante au maximum de $2,980,000, et qu'il est possible qu'elles soient limitées à $2,940,000.

L'année dernière, j'ai évalué le revenu de 1884-85 à $3,011,672.80. Le 28 février dernier, les recettes ordinaires de l'exercice étaient déjà de $2,118,966.42. On devra percevoir au moins $800,000 des diverses sources jusqu'au 30 juin prochain. Il ne peut y avoir une différence considérable entre mes prévisions de l'année dernière et les revenus probables de l'exercice que pour la recette du fonds d'emprunt municipal. Je crois que le revenu de 1884-85 variera de $2,900,000 à $2,950,000. Il est donc probable que les opérations de l'année se solderont en équilibre, ou, dans tous les cas, par un découvert qui ne devrait pas excéder $50,000. Sans les dépenses spéciales et imprévues qu'il a fallu faire cette année pour les commissions d'enquête, la garde des édifices des ministères et de la Législature après l'attentat de l'automne dernier, l'aide à la population en détresse du Labrador, etc., nous aurions pu avoir, comme je le pensais à la dernière session, un excédent de quelques milliers de piastres. Il n'est pas possible que la prévision de l'honorable député de Québec-Est d'un déficit de $369,000 et plus se réalise. Cette Chambre peut être sans inquiétude sur ce point.

J'ai déclaré l'année dernière que je serais parfaitement satisfait si le gouvernement pouvait réduire les dépenses de $150,000 pendant l'exercice en cours.

D'après les prévisions que je viens de faire, nous aurions la comparaison suivante pour les dépenses de 1883-84.$	3,131,537.28
Dépenses de 1884-85	2,980,000.00
Diminution ..... $	151,537.28

Le résultat désiré serait donc obtenu, et le gouvernement aurait rempli ses promesses d'économie à la satisfaction, j'en suis convaincu, de la Chambre et de la province.

L'ANNÉE PROCHAINE—1885-86.

Je vais maintenant examiner quelles seront les opérations probables de l'exercice prochain. Le budget général de 1885-86 que la Chambre est à voter est de ..... $ 3,545,929 37

De cette somme il faut déduire les crédits des dépenses extraordinaires imputables au capital. Ils sont comme suit :—

Chemins de fer	$ 340,000 00	
Dépôt de garantie du Québec Central	130,383 84	
Palais Législatif (page 11 du budget)	85,000 00	
Palais de Justice, Québec (p. 11 du budget)	90,000 00	
Montant des dépenses extraordinaires		645,383 84
Dépenses ordinaires prévues		$ 2,900,545 53

Je sais qu'avant la fin de la session un budget supplémentaire pour l'année prochaine nous sera soumis. A la prochaine session, la Chambre sera très probablement appelée à voter un deuxième budget supplémentaire pour 1885-86. J'ajouterai au budget général pour ces budgets supplémentaires, la somme de 80,000 00

Montant des dépenses ordinaires de 1885-86 prévues... $ 2,980,545 53

Comme pour l'exercice en cours, je crois que les dépenses ordinaires de l'année financière prochaine peuvent être limitées de $2,940,000 à $2,980,000. Pour payer ces frais du service public, je compte que les différentes sources de revenu donneront le rendement suivant :

Subvention du gouvernement du Canada et intérêt des dépôts permanents	$ 1,261,872 80
De la province d'Ontario—(prévision de l'hon. trésorier)	40,000 00
Terres de la Couronne	585,000 00
Licences	270,000 00
Justice	233,000 00
Divers, avec intérêt des dépôts	125,000 00
Intérêt—chemin de fer du Nord	380,000 00
Fonds d'emprunt municipal—(prévision de l'hon. trésorier)	75,000 00
Montant des recettes de 1885-86 prévues	$ 2,969,872 80

Pour solder une dépense que j'évalue de $2,940,000 à $2,980,000, je prévois que nous aurons un revenu qui peut atteindre $2,970,000 en chiffres ronds. Nous avons donc la perspective que les opérations de l'année prochaine se solderont en équilibre, ou, tout au plus, car, en finances surtout, il ne faut jamais oublier le chapitre de l'imprévu, par un déficit d'une cinquantaine de mille piastres.

LE BUDGET DE 1885-86 COMPARÉ AUX DÉPENSES DE 1883-84.

Le budget général des dépenses de 1885-86, que cette Chambre est à voter, est-il une preuve que le gouvernement veut réellement administrer les affaires de la province avec économie ? Je le crois sincèrement. Pour s'en convaincre, il me semble qu'il suffit de comparer les crédits portés au budget de 1885-86 aux dépenses faites en 1883-84 pour les différents services. Voici ces chiffres :

	1883-84 Dépenses	1885-86 Crédits demandés	Augmentations	Diminutions
Intérêt de la dette, rachat, etc.	$ 964,192 56	$ 985,817 65	$21,625 09	
Législation.....	216,864 78	165,475 00		$ 51,389 78
Gouvernement civil.....	202,820 80	188,200 00		14,620 80
Justice, police, écoles de réforme, etc.....	464,548 51	432,736 48		31.812 03
Instruction pub. instit. litt., etc.	373,214 30	363,735 00		9,479 30
Agriculture, colonisation.....	185,188 10	167,730 00		17,458 10
Travaux publics, moins ceux imputables au capital.....	116,220 80	82,889 00		33,331 80
Institutions de charité.....	295,412 00	296.324 00	912 00	
Divers services.....	313,075 43	217,638 40		95,437 03
	$3,131,537 28	$2,900,545 53	$22,537 09	$253,528 84
Moins les augmentations.....				22,537 09
Diminution.....				$230,991 75

Ainsi nous constatons que la comparaison des crédits demandés dans le budget général de 1885-86 et des dépenses encourues en 1883-84, fait ressortir une diminution de $230,000 en chiffres ronds. Je sais que les budgets supplémentaires de l'année prochaine feront disparaître une partie de ces retranchements. Je les ai évalués à $80,000. Hormis de circonstances bien imprévues, sur lesquelles le gouvernement n'aurait aucun contrôle, ils ne devraient pas considérablement excéder cette somme. Les économies à réaliser dans les dépenses de l'exercice prochain comparées à celles de 1883-84 s'élèveraient donc à $150,000. Le gouvernement, comme le budget qu'il nous a soumis le prouve, veut les faire. Cette Chambre doit d'abord lui tenir compte de ses bonnes intentions, et elle devra lui témoigner son approbation si, comme nous en avons la confiance, il obtient le résultat qu'il se propose et que nous désirons.

L'augmentation de $21,625 dans le chapitre de l'intérêt et du rachat de la dette est plus apparente que réelle, parce que dans le budget de 1885-86 sont comprises pour l'amortissement $30,854.67 qui n'ont pas été payées pour la même fin en 1883-84.

De la comparaison des dépenses encourues pendant l'exercice de 1883-84, et des budgets des années 1884-85 et 1885-86, il me paraît évident que pour conserver au service public une efficacité satisfaisante, on ne peut raisonnablement espérer pouvoir administrer les affaires de la province à moins d'une somme de $2,900,000 à $3,000,000. Après avoir réduit les dépenses à ce chiffre, la tâche de nos gouvernants est de les contrôler avec assez de vigueur pour ne leur donner que les accroissements que, dans l'avenir, les développements des besoins publics rendront nécessaires.

Le déficit de 1883-84 a été de $236,389. Bien qu'il ne soit guère plus du tiers de la somme à laquelle les honorables députés de Saint-Hyacinthe et de Québec-Est l'évaluaient l'année dernière, il est encore trop considérable. Si pareil découvert devait être le résultat des opérations de l'exercice en cours et de celles des années prochaines, j'y verrais certainement une cause sérieuse d'inquiétude pour notre avenir. Je n'hésiterais pas à demander au gouvernement de prendre sans tarder les moyens d'améliorer la position financière de la province. Mais ce serait faire erreur que de juger la situation actuelle de nos affaires budgétaires par les opérations de l'année dernière. En 1883-84, nous n'avons pas reçu du gouvernement fédéral le revenu additionnel de $247,000 qu'il nous a donné par sa législation, à la fois si juste et si généreuse, de la dernière session. Nous aurons cette recette pour la première fois pendant l'exercice en cours. Si nous l'avions eue l'année dernière, au lieu d'un déficit de $236,389 nous aurions terminé l'exercice avec un surplus d'une dizaine de mille piastres.

Comme je l'ai dit, toutes les probabilités sont que pour l'année courante et l'année prochaine, nous aurons l'équilibre, ou, tout au plus, un déficit qui ne devrait pas excéder une cinquantaine de mille piastres, excepté par des causes exceptionnelles que nous ne pouvons certainement pas prévoir aujourd'hui. Je n'hésite pas à le déclarer, et je ne suis pas optimiste, cette situation financière, telle que les mesures, la politique et les événements des dernières années l'ont faite, est bien satisfaisante et doit nous rassurer pour l'avenir. Je sais qu'il faut que la province soit gouvernée avec prudence, avec énergie, sagesse et économie. Je veux autant que tout autre que ces grandes qualités dominent dans la conduite de nos affaires. Mais que l'on ait raison de s'alarmer, de faire, comme les honorables députés de Saint-Hyacinthe, de Québec-Est et de Montréal-Centre, un sombre tableau de la position de la province à propos de ses finances, c'est ce que je ne puis pas admettre.

Dans ces temps d'une si forte dépression du commerce de bois, qui affecte considérablement notre seconde ressource financière en importance, nous pouvons encore compter, avec la somme additionnelle reçue cette année et qu'à l'avenir nous recevrons du gouvernement fédéral, sur un revenu de plus de $2,900,000. Ce fait ne prouve-t-il pas qu'avec la reprise de l'activité dans l'exploitation de nos richesses forestières,—ce qui ne saurait beaucoup tarder,—le revenu des terres de la Couronne s'élevant de nouveau à la somme de $800,000 et plus qu'il a atteinte en 1881-82 et 1882-83, le revenu provincial excèderait $3,100,000? En limitant les dépenses à $3,000,000 au plus—ce qui serait facile—nous aurions donc un excédent d'au-delà de $100,000. Voilà comment je juge notre situation financière et les perspectives de l'avenir. J'exprime mon opinion sans hésiter, et je m'en rapporte sans crainte aux événements pour me donner raison contre ceux qui croient que la province est dans une position presque désespérée.

LES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

L'honorable député de Montréal-Centre conteste ma manière de voir au sujet des dépenses imputables au capital. Il ne veut pas que l'on calcule comme dépenses extraordinaires les frais de construction des

magnifiques édifices des ministères et des chambres. Il donne pour raison, si je comprends bien sa pensée, que nous ne retirerons aucun revenu de ces bâtisses. Mais est-il possible de méconnaître que l'emploi que nous faisons de l'argent payé pour cette œuvre si importante soit un placement très avantageux, que, les travaux terminés, nous aurons une propriété de beaucoup de valeur ? Est-ce que l'usage que nous ferons de cette propriété pour le service public ne sera pas d'un grand intérêt provincial ?

Je ne saurais mieux répondre sur ce point à l'honorable député de Montréal-Centre qu'en lui opposant l'opinion de l'un de ses chefs politiques, dont assurément il ne récusera pas la compétence et l'autorité en matière de finances. Je le prie d'examiner les comptes publics du Canada, pendant les cinq années de pouvoir du gouvernement de l'honorable M. Mackenzie, de 1873 à 1878, et de me dire si Sir Richard Cartwright, le ministre des finances dans ce cabinet, n'a pas toujours porté au compte du capital les frais de construction des édifices publics à Ottawa ? Sir Richard Cartwright, comme ses devanciers et son successeur, avait raison de calculer ainsi, et l'on ne peut sérieusement prétendre qu'il ne soit pas juste d'appliquer le même système à la comptabilité de la province.

L'INTÉRÊT DES DÉPOTS.

L'honorable deputé de Montréal-Centre ne veut pas non plus que l'intérêt des dépôts soit un revenu ordinaire. Qu'il regarde aux comptes publics du Canada de 1873 à 1878, et il verra que Sir Richard Cartwright a toujours compté comme revenu ordinaire la recette de l'intérêt des placements permanents et temporaires.

L'ACTIF ET LE PASSIF DE LA PROVINCE.

On admettra sans doute qu'il est de la plus haute importance de connaître exactement quelles sont les obligations financières de la province, et ses ressources pour les remplir. Les opinions varient sur les sommes précises de notre actif et de notre passif. Il me semble pourtant qu'il est assez facile de les calculer avec justesse.

Quoiqu'en disent les honorables députés de Saint-Hyacinthe, de Québec-Est et de Montréal-Centre, je persiste à prétendre que les cinq millions de piastres qui nous ont été données par la législation du parlement fédéral, à sa dernière session, sont bien réellement un actif pour notre province. On s'appuie, pour soutenir l'opinion contraire, sur le fait que le gouvernement du Canada ne nous paie que l'intérêt de ce capital qu'il garde en dépôt. Je ne puis pas interpréter la loi fédérale de cette manière, parce que je considère que c'est se tromper sur l'intention du législateur, sur la lettre même du statut, et aussi sur la politique de ceux qui l'ont rédigé et fait approuver par les chambres.

La première clause du chapitre 4 des statuts du Canada 1884,— " acte à l'effet de faire une nouvelle répartition des subventions annuelles à payer par le Canada aux diverses provinces formant aujourd'hui la confédération," se termine en décrétant que les sommes accordées aux provinces par cette loi, *seront réputées un capital dû aux dites provinces respectivement, portant intérêt à cinq pour cent par année, lequel intérêt leur sera payable comme partie de leurs subventions*

annuelles de la part du Canada, le et après le premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Dans l'avant dernier paragraphe de la première clause du chapitre 8 des mêmes statuts,— " acte autorisant certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées," —je lis les mots suivants : *Les subventions à la province de Québec seront capitalisées et l'intérêt en sera payé aux époques et de la manière dont le gouvernement du Canada conviendra avec le gouvernement de la dite province.*

Ces deux lois décrètent donc que ces sommes sont un capital dû à notre province, et le taux de l'intérêt qui lui sera payé. Le gouvernement fédéral garde ce capital en dépôt permanent, c'est-à-dire que la province a un placement de première classe à Ottawa. Un placement est certainement un actif, personne ne saurait sérieusement soutenir le contraire. Voilà pour la lettre de la loi, cherchons maintenant l'intention du législateur et la pensée politique qui le guidait. Pourquoi le statut a-t-il été ainsi redigé ? Evidemment et uniquement dans l'intérêt des provinces, pour leur rendre service. Non-seulement le gouvernement fédéral consentait à nous accorder cinq millions, mais il complétait sa libéralité en nous offrant de les garder en dépôt, et de nous en payer un intérêt de cinq pour cent. Si, en réponse aux demandes que nous leur avions adressées, les ministres d'Ottawa nous avaient dit : nous allons vous donner cinq millions en considération des déboursés que vous avez faits pour la construction des chemins de fer, mais nous vous les paierons immédiatement, quelle en aurait été la conséquence ? Il nous aurait fallu trouver un placement pour ce capital, en attendant la date de l'échéance de nos obligations pour un égal montant. N'est-il pas certain que nous n'aurions pas pu placer cette somme avec les deux grands avantages de la sécurité et d'un intérêt de cinq pour cent que nous avons obtenus à Ottawa ?

La politique du gouvernement fédéral de garder le capital de ces subventions en dépôt à cinq pour cent est donc tout à fait en faveur des provinces. Il est évident qu'il eut été plutôt de l'intérêt du trésor fédéral de payer ces subventions aux provinces sans délai, parce que le gouvernement du Canada pouvait emprunter à moins de quatre pour cent la somme pour laquelle il s'est généreusement engagé à nous donner cinq pour cent. Il est facile de calculer la somme annuelle qu'il aurait gagnée par cette opération. Le capital des subventions accordées aux diverses provinces par le chap. 4, 47 Vict., que j'ai déjà cité, est de ....$ 7,172,397.92

Subvention spéciale à la province de Québec pour le chemin de fer du Nord, Chap. 8, 47 Vict..... ..... 2,394,000.00

Montant..... .....$ 9,566,397.92

En empruntant à quatre pour cent cette somme pour laquelle il paie cinq aux provinces, le gouvernement fédéral aurait gagné annuellement $95,663.97. Ce sont les provinces qui profitent de ces quatre-vingt-quinze mille piastres, et notre part est de $49,430. Dans vingt ans le gouvernement fédéral paiera donc à la province de Québec près d'un million d'intérêt de plus qu'elle aurait pu obtenir de tout autre placement, pour un aussi long terme, qu'elle aurait dû faire s'il l'eut obligée d'accepter tout de suite le paiement du capital de cinq millions qu'il lui donnait. C'était à tous les points de vue le meilleur

arrangement possible. Je félicite l'honorable trésorier et le gouvernement de l'avoir proposé et demandé, et le ministère d'Ottawa d'y avoir généreusement consenti pour rendre service aux provinces.

Mais on me dira peut-être que ces cinq millions ne seront pas disponibles le jour où la province en aura besoin pour rencontrer ses échéances, parce que l'on peut induire de la lettre de la loi que le gouvernement fédéral les gardera en dépôt à perpétuité. Il ne faut pas qu'une supposition bien puérile nous inquiète pour l'avenir. L'intérêt du gouvernement fédéral de nous payer ce capital ira toujours en augmentant, parce que la hausse graduelle de son crédit lui permettra d'emprunter à de meilleures conditions qu'aujourd'hui. Nos deux premiers emprunts provinciaux, payables à Londres, seront échus, l'un le premier mai 1904, l'autre le premier mai 1906. Autant qu'on peut prévoir à cette distance, il est très probable que le crédit public du Canada sera alors assez bon pour permettre au gouvernement fédéral d'emprunter à trois pour cent. Peut-on croire un seul instant que si le trésorier de la province, en vue de l'échéance prochaine de nos obligations, allait demander à Ottawa le paiement des cinq millions en dépôt, le ministre des finances fédérales et ses collègues seraient assez peu hommes d'Etat, assez peu financiers, assez peu habiles et intelligents, pour refuser de nous remettre un capital qui porterait pour nous un intérêt de cinq pour cent, tandis qu'il pourrait être emprunté à trois pour cent ? Poser l'objection, c'est la résoudre. Le gouvernement fédéral gagnerait deux pour cent d'intérêt, soit $100,000 annuellement sur cinq millions. On peut donc être certain qu'il serait trop heureux de payer ces millions à la province, s'il devenait de l'intérêt de celle-ci de les lui demander. Les gardant en dépôt pour nous rendre service, il nous les paierait sans doute volontiers pour nous être utile, les circonstances financières de la province ayant changé avec le temps.

Il est peut-être bien trop tôt pour se demander ce qu'il y aura de mieux à faire pour se préparer à rencontrer nos échéances en 1904 et 1906. Cependant il n'est pas hors de propos de remarquer qu'il pourrait être préférable de renouveler cette partie de notre dette provinciale à son échéance, plutôt que de la racheter en retirant le placement si sûr que nous avons à Ottawa à cinq pour cent. Le crédit de la province a constamment été en progrès depuis qu'elle a fait son premier emprunt. Nos obligations à cinq pour cent sont maintenant cotées jusqu'à 107 sur le marché anglais Il y a tout lieu de croire que si nous continuons à administrer nos affaires avec prudence et économie, si nous ne contractons pas de nouvelles obligations considérables, notre crédit haussera davantage. Les probabilités sont qu'à l'époque de nos premières échéances à Londres, nous pourrons alors emprunter à quatre pour cent au pair. Dans ce cas, il serait évident qu'il vaudrait mieux renouveler cette partie de la dette par une conversion facile à opérer, plutôt que de demander les cinq millions au gouvernement fédéral pour la payer. La province gagnerait $50,000 annuellement par cette opération, parce qu'elle continuerait à percevoir un intérêt de cinq pour cent sur son placement à Ottawa, tandis qu'elle ne paierait plus que quatre pour cent sur sa dette convertie.

Si dans une vingtaine d'années le crédit de la province est tel qu'elle puisse emprunter à quatre pour cent, rien n'empêcherait de renouveler à ce taux, soit par la conversion, soit par un autre em-

prunt, les obligations que le capital du prix de vente du chemin de fer du Nord doit amortir en vertu de la loi, si les compagnies qui nous doivent voulaient continuer à nous payer un intérêt de cinq pour cent. Le placement à Ottawa et le prix de vente du chemin de fer du Nord forment un montant de $12,600,000 en chiffres ronds. Cette somme nous donnant un intérêt de cinq pour cent, la conversion d'un égal montant de la dette de cinq à quatre pour cent ferait gagner $126,000 à la province annuellement. Cette épargne annuelle et ses intérêts composés, appliqués à l'amortissement de la dette ainsi convertie, la rachèteraient rapidement. La province resterait avec son capital et le revenu régulier qu'elle en recevrait.

Bien que ces prévisions soient prématurées, il n'est pas sans utilité de les faire pour établir quels avantages nous pouvons tirer de nos ressources financières par une habile gestion, par une vigoureuse politique, et par une prudente direction. D'ailleurs, il est du devoir des hommes publics de tâcher de prévoir autant que possible les événements probables d'un avenir même assez lointain, afin de contribuer à les préparer pour le plus grand bien de la nation qu'ils gouvernent.

Si je n'ai pas réussi à convaincre les honorables députés de Saint-Hyacinthe et de Montréal-Centre que le capital de cinq millions qui nous est dû par le gouvernement fédéral est bien un actif, j'irai chercher dans leur propre parti une autorité devant laquelle ils s'inclineront sans doute. L'honorable M. Ross, le trésorier du gouvernement libéral de l'honorable M. Mowat à Ontario, est bien convaincu, lui, que la somme accordée par le chap. 4, 47 Vict., doit être comptée dans l'actif de la province. Aussi je lis dans son discours du budget fait à l'Assemblée Législative de Toronto, vendredi, le 13 février dernier, sous le titre de "Assets," "actif": "Capital déclaré dû à l'ancienne province du Canada par l'acte de la Puissance (47 Vict., chap. 4) $5,397,503.13, portant intérêt à 5 pour cent. Part d'Ontario sur la base de la sentence arbitrale telle que divisée par le département des finances, $2,848,289.52."

L'honorable M. Ross va plus loin, et il compte dans l'actif d'Ontario les fonds en dépôts à Ottawa pour l'éducation, bien que ces sommes soient spécialement appliquées à cette fin par la loi.

L'honorable trésorier d'Ontario est peut-être, après Sir Richard Cartwright, la plus forte autorité financière du parti libéral. Il serait surprenant de voir l'opposition dans cette Chambre refuser de partager son opinion, surtout sur un point où il a certainement raison.

Je conclus donc que les cinq millions en dépôt à Ottawa forment partie de l'actif de la province. Je crois que l'honorable trésorier aurait pu les compter tous dans l'état qu'il nous a donné.

J'ai expliqué, l'année dernière, que la dette publique ne se composait que de ce qui était actuellement dû le jour même où on en calculait le montant. D'après cette méthode, qui est d'une grande exactitude financière, également adoptée à Ottawa, à Toronto et ailleurs, j'établis comme suit le passif et l'actif de la province de Québec le 30 juin 1884 :

PASSIF.

Dette consolidée		$ 18,283,980.00
Emprunts temporaires et dépôts		611,595.43
Balance due pour le chemin du Nord		269,475.50
Montant		$ 19,165,050.93

ACTIF.

Prix de vente du chemin du Nord	$ 7,600,000.00	
Subvention fédérale pour do do	2,394,000.00	
Ancienne dette du Canada, C. 4, 47 V.	2,548,013.60	
Dues par la province d'Ontario, et par la cité de Montréal pour le pont de Hull et le prolongement du chemin du Nord aux casernes	279,518.78	
Montant de l'actif		$ 12,821,532.38
Dette nette		$ 6,343,518.55

Je pourrais bien compter aussi dans l'actif la somme de $1,728,713.78 de dépôts dans les banques le 30 juin 1884, et le montant dû au fonds d'emprunt municipal, ce qui réduirait la dette nette à guère plus de trois millions de piastres. Je ne le fais pas, parce que les dépôts spéciaux sont pour la plus grande partie réservés pour le paiement des subventions aux chemins de fer et des frais de construction du Palais Législatif. Quant au fonds d'emprunt municipal, je crois qu'il est mieux de ne pas le compter dans l'actif aussi longtemps que nous considérons comme un revenu ordinaire les sommes que nous en percevons.

La dette contractée pour les grands travaux d'utilité publique exécutés depuis la confédération est-elle réellement, pour la province, le fardeau que l'on prétend, et doit-elle inspirer des craintes pour notre avenir financier? Assurément non. Il est généralement admis aujourd'hui que le poids d'une dette publique se calcule par les sacrifices annuels qu'elle impose au pays pour l'intérêt et l'amortissement. Voyons ce qui en est pour notre dette provinciale. En 1883-84, nous avons payé pour l'intérêt seul de la dette ..... $ 909,660 84

De l'autre côté nous avons reçu pour l'intérêt de l'actif les sommes suivantes :

Intérêt—chemin de fer du Nord	$ 374,532 82	
Intérêt—pour divers	97,979 13	
Intérêt de l'actif		472,511 95
Intérêt de la dette nette		$ 437,148 89

La population de la province de Québec doit certainement dépasser maintenant 1,400,000 âmes. L'intérêt payé pendant le dernier exercice pour la dette nette, c'est-à-dire $437,148, divisé par le chiffre de la population, ne représente que $0.31¼ par tête. Nous recevrons, pendant l'exercice en cours, un intérêt additionnel de $247,160 pour le capital en dépôt à Ottawa. L'intérêt de la dette nette sera à peine de quinze

centins par tête de la population cette année. C'est déjà étonnant, mais il y a plus que cela, puisqu'en réalité le peuple de la province ne paie pas une piastre de taxe pour l'intérêt de la dette provinciale. A l'appui de cette proposition, je crois devoir citer l'opinion d'un des plus forts économistes du jour, M. Leroy Beaulieu, auteur d'un magnifique traité de la science des finances. Il parle longuement de la question des dettes publiques. Je ferai remarquer à la Chambre que quand il s'agit des anciens pays de l'Europe, qui n'ont pas ou que très peu de domaine public, l'auteur se prononce fortement pour l'adoption d'une politique financière qui puisse amortir rapidement les obligations nationales. Il a une opinion bien différente au sujet des dettes contractées par les pays neufs pour des fins d'utilité publique. Je lis à la page 563 du second volume de son Traité de la Science des Finances :

"Dans ces circonstances la dette publique peut être considérée comme n'existant pas, puisque l'Etat a un actif disponible et réalisable qui lui est supérieur. Cette bonne fortune n'échoit guère qu'aux pays neufs, dont le territoire n'est pas complètement occupé, ou bien encore aux contrées qui n'ont contracté de dettes que pour les travaux publics."

Notre province est précisément dans cette situation qui fait dire à cet économiste dont l'autorité est incontestable, que *la dette publique peut être considérée comme n'existant pas.* Nous avons un pays neuf dont une vaste étendue du territoire n'est pas occupée. Sans compter les sommes qui nous sont dues, nous avons dans notre magnifique domaine public un actif disponible et réalisable bien supérieur au montant de notre dette provinciale. Ce domaine public est notre seconde source de revenu en importance. La recette annuelle a déjà dépassé $800,000. La recette nette, déduction faite des frais de percepception et d'administration du ministère des terres de la Couronne, s'élève, dans les années prospères, à plus de $550,000. Il est facile de prouver que le peuple de la province ne paie pas une piastre de taxe pour l'intérêt et l'amortissement de la dette contractée pour lui assurer les avantages de tout un réseau de chemins de fer. Le revenu de l'actif provincial et du domaine public est beaucoup plus considérable que la somme annuelle que nous payons pour le service de la dette. Faisons le calcul suivant qui est très exact. Nous recevons du prix de vente du chemin de fer du Nord, un intérêt de 5 p. c... $ 380,000 00

Intérêt à 5 pour cent du capital en dépôt à Ottawa (chaps. 4 et 8, 47 Vict.)	247,160 68
Intérêt de divers placements, à peu près	60,000 00
Recette nette moyenne du revenu des terres de la Couronne	550,000 00
Montant du revenu de l'actif et du domaine public	$ 1,237,160 68
En 1883-84, la province a payé pour l'intérêt, l'amortissement et les frais d'administration de sa dette la somme de	964,192 56
Différence	$ 272,968 12

Nous avons donc de l'actif et du domaine public $272,968 de plus que le montant payé en 1883-84 pour le service de la dette. Alors il est évident que l'on ne demande pas un sou de taxe au peuple, pour

rencontrer les obligations annuelles que nous impose la dette qu'il a plusieurs fois ordonné à cette Législature d'autoriser le gouvernement à contracter pour le plus grand bien de la province.

LE FONDS D'AMORTISSEMENT.

L'honorable député de Québec-Est reproche au gouvernement de ne pas avoir payé, en 1883-84, les $30,854 pour l'amortissement de l'emprunt de 1874. Il en conclut qu'il faut ajouter cette somme au déficit de l'exercice. Je ne puis approuver cette critique ni cette conclusion. Nous ne pouvons amortir l'emprunt de 1874 que de deux manières; premièrement, en placant le montant annuel à cette fin, en attendant l'échéance des obligations ; secondement, en rachetant, comme on l'a déjà fait avec beaucoup de raison, des obligations sur le marché pour la somme appliquée à l'amortissement. Aujourd'hui ces deux moyens ne sont guère praticables. Il est extrêmement difficile, sinon impossible, pour le trésorier de trouver, tous les ans, un placement pour la somme peu considérable d'une trentaine de mille piastres à un intérêt égal à celui que nous payons pour l'emprunt de 1874, c'est-à-dire cinq pour cent. Placer ces fonds de l'amortissement à quatre pour cent, ce serait perdre un pour cent d'intérêt par année. Dans dix ans nous aurions un fonds de $300,000, et, par conséquent, nous perdrions $3,000 par année. C'est un obstacle contre lequel tout trésorier se heurterait. Il n'est donc pas juste de blâmer le gouvernement de ne pas avoir payé au fonds d'amortissement la somme qu'il ne pouvait placer qu'en faisant subir une perte à la province.

Reste le second moyen, antérieurement employé, celui de racheter dans le marché des obligations pour cette somme de $30,854. Mais bien que l'on s'en soit servi avec avantage, les circonstances ont tellement et si vite changé qu'il n'est plus dans l'intérêt public d'en faire usage. Le crédit de la province s'est bien affermi, et il a constamment été à la hausse. Nos obligations à cinq pour cent sont maintenant cotées jusqu'à 107 sur le marché. Pour continuer à amortir l'emprunt de 1874 par le rachat, il nous faudrait donc payer pour chaque obligation une prime de 7 pour cent, c'est-à-dire $107 pour chaque $100 rachetées. Ce serait une perte annuelle de 7 pour cent, soit $2,159 sur les $30,854 ainsi employées. Dans dix ans nous rachèterions pour $300,000 d'obligations moins 7 pour cent, c'est-à-dire que la province perdrait $21,000.

Il est évident que le système d'amortir une dette publique par le rachat n'est praticable qu'autant qu'il est possible d'obtenir les obligations au pair, ou, tout au plus, dans des circonstances particulières, à une prime très minime, un ou peut-être deux pour cent. Si nous avions un excédent annuel considérable, que nous ne pourrions ni employer pour des fins d'utilité publique, ni placer sûrement à un taux d'intérêt égal à celui de nos obligations, ni réduire par une diminution d'impôts, il serait peut-être alors de bonne politique de s'en servir pour racheter la dette, même à la prime de 7 pour cent qu'il faudrait payer. Mais nous ne sommes pas dans les conditions que je viens de mentionner. Nous avons heureusement réussi à améliorer notre situation financière au point que nous pouvons compter sur l'équilibre, ou à peu près, pour l'exercice en cours et l'année prochaine, malgré la dépression du commerce de bois. Je crois même à la pos-

sibilité d'un excédent à la reprise de l'activité dans l'exploitation de nos richesses forestières. Mais ces excédents, si nous les obtenons, nous aurons cent manières de les employer dans l'intérêt de la province, plutôt que de les appliquer au rachat de nos obligations avec une perte de 7 pour cent.

Je l'ai déjà dit, et je le répète, le mode d'emprunt par obligations amortissables par tirages périodiques est de beaucoup préférable, parce qu'avec ce système l'amortissement est strictement obligatoire. Je ne blâme pas le mode adopté pour nos premiers emprunts, parce que je comprends qu'il était peut-être, dans le temps, le plus favorable pour négocier sur le marché anglais, où il nous fallait d'abord établir notre crédit. Il est aussi possible d'obvier à l'inconvénient de la difficulté de l'amortissement avec ce système d'emprunt, en négociant à un taux d'intérêt réduit pour que les obligations soient avantageusement vendues un peu au-dessous du pair, disons de 90 à 92 pour cent. Aussi longtemps ensuite que les obligations sont cotées au-dessous du pair sur le marché, aussi longtemps il est de l'intérêt public d'amortir cette dette par le rachat, pour la raison que le pays, qui a ainsi emprunté, fait alors un profit net de toute la différence du pair au cours qu'il paie pour obtenir ses obligations. C'est ce qui a été fait, l'année dernière, pour l'emprunt du Canada à 3½ pour cent, négocié à une fraction au-dessus de 91. Une des conditions de l'emprunt est que l'amortissement se fera par le rachat des obligations tant qu'elles n'auront pas dépassé le pair. Il est évident que le jour où elles le dépasseront, le Canada pourra alors emprunter à 3 pour cent à des conditions favorables qui lui assureront le même avantage pour l'amortissement.

Je ne puis pas approuver la conclusion de l'honorable député de Québec-Est, par laquelle il ajoute au déficit de 1883-84 les $30,854 qui n'ont pas pu être employées à l'amortissement de l'emprunt de 1874 pour les raisons que j'ai expliquées. Le montant de la dette nette provinciale n'a point augmenté parce que cette somme n'a pas été appliquée à l'amortissement, seulement, il n'a pas été réduit. La somme n'a pas été payée, je ne dirai point que c'est une économie, parce qu'il faudra toujours racheter cette partie de la dette plus tard, mais ça n'en a pas moins été une diminution de dépenses pour cet exercice.

Les mêmes difficultés qui ont empêché cet amortissement en 1883-84 existent cette année. Elles existeront encore l'année prochaine et dans l'avenir. Je crois qu'il y a un moyen facile de régler cette question, et de faire cesser l'inconvénient de porter au budget annuel une somme que l'on ne peut employer à la fin pour laquelle elle y est inscrite. Je me permettrai de suggérer d'appliquer, par un statut, le capital que nous avons en dépôt à Ottawa à l'amortissement de la balance de l'emprunt de 1874 et de l'emprunt de 1882 et 1883. Nous n'aurions plus qu'à porter au budget le montant nécessaire pour le rachat de nos obligations amortissables. Nous diminuerions ainsi de $30,854 la somme de nos dépenses annuelles, dans un temps où il est de très bonne politique de les réduire de tout ce qui ne doit pas être nécessairement payé dans l'intérêt de la province.

LA PROPOSITION EN AMENDEMENT.

L'honorable chef de l'opposition a résumé son opinion, et, je suppose, celle de son parti, sur la situation financière de la province dans la proposition en amendement qu'il a faite en terminant son discours. Il est très important que le peuple connaisse les vues des deux partis sur le véritable état de ses affaires provinciales. C'est une information qu'il a le droit d'avoir, afin de pouvoir juger qui a raison, et quel est le programme des chefs qui dirigent les partis, autant qu'il est possible de le déduire de l'exposition de leur politique financière. L'honorable député de St-Hyacinthe a exercé son droit, en nous demandant de nous prononcer sur une proposition contenant la critique d'ensemble qu'il croit devoir faire de la gestion des affaires de la province par les gouvernements conservateurs depuis la Confédération. Pour un, je ne saurais le regretter, parce qu'il me fournit l'occasion de répondre à cette critique, et de défendre de nouveau la politique de progrès que, comme citoyen et comme homme public, j'ai approuvée, et qui a été si féconde en heureux résultats.

J'ai lu la proposition de l'honorable chef de l'opposition avec attention. Je n'hésite pas à dire que la Chambre ne doit pas l'adopter ; premièrement, parce qu'elle n'est pas basée sur la réalité des faits ; secondement, parce qu'elle n'est pas une appréciation exacte de la situation financière de la province ; troisièmement, parce qu'elle exprime pour notre avenir des alarmes que rien ne justifie ; quatrièmement, parce qu'elle contient une censure injuste à l'adresse du gouvernement actuel et des ministres conservateurs depuis 1867.

La première partie de la proposition se lit comme suit :

" Que tous les mots après " que" soient retranchés et remplacés par les suivants :

Tout en étant prête à voter les subsides à Sa Majesté.

Vu que, d'après les statistiques officielles, les recettes et les dépenses générales du fonds consolidé du revenu, durant la 1ère année de la Confédération et l'année dernière (1883-84), ont été respectivement comme suit :

Dépenses 1883-84	$3,269,391 61
" 1867-68	1,183,238 44
Augmentation	$2,086,153 17
Recettes 1883-84	$2,894,147 42
" 1867-68	1,386,837 29
Augmentation	$1,507,310 13

Vu que, durant cette période, les dépenses ont augmenté de 177.15 par cent et les recettes de 108.68 par cent seulement."

La comparaison qui est faite entre les dépenses de 1883-84 et celles de la première année après la confédération n'est ni exacte, ni juste, et, on me permettra de le dire, ni raisonnable. Elle n'est pas exacte, parce que j'ai prouvé que des $3,269,391.61 que la proposition mentionne, il faut déduire les sommes payées pour les travaux publics imputables au capital. Cette soustraction faite, on constate que les dépenses ordinaires de 1883-84 n'ont été en réalité que de $3,131,537.28. Si l'on compte, en 1883-84, les frais des travaux publics imputables au capital, que la Législature a décrété devoir être payés par des emprunts, il est évident que la comparaison manque de base, parce qu'il n'y a pas eu de dépenses extraordinaires pour les mêmes fins en 1867-68.

La partie de la proposition plus haut citée n'est pas juste, parce qu'on ne saurait sérieusement comparer les dépenses d'un exercice

pendant lequel il a fallu payer près d'un million pour l'intérêt et l'amortissement d'une dette contractée pour de grands travaux d'utilité publique, à celles d'une année pendant laquelle on n'a eu qu'à rencontrer les frais du service ordinaire du gouvernement. Pour arriver à une comparaison à la fois exacte et juste, il faut faire ce calcul :

Dépenses de 1883-84		$ 3,269,391 61
A déduire—Intérêt, rachat et frais d'administration de la dette	$ 964,192 56	
Pour dépenses extraordinaires imputables au capital	137,854 33	
		$ 1,102,046 89
Montant des dépenses du service administratif en 1883-84		$2,167,344 72
C'est avec cette somme de dépenses pour l'administration du gouvernement qu'il faut comparer celle de l'année 1867-68		1,183,238 44
Augmentation		$ 984,105 28

La comparaison inexacte et réellement injuste qu'il a faite a donc conduit l'honorable député de St-Hyacinthe à l'erreur suivante :

Augmentation calculée dans la proposition	$2,086,153 17
Augmentation réelle pour les mêmes fins de l'administration	984,105 28
Différence en moins	$1,102,047 89

Passons maintenant à la comparaison des recettes. Elle n'est pas plus juste que celle des dépenses. En effet, ce n'est pas faire connaître la situation actuelle avec exactitude que de comparer les recettes de 1867-68 à celles de 1883 84, puisqu'à la fin du dernier exercice le parlement fédéral nous a voté un capital de cinq millions de piastres en chiffres ronds, qui nous donne pour l'année courante, et nous assure dans l'avenir, un revenu additionnel de près d'un quart de million Ajoutons cette nouvelle recette au revenu de 1883-84, et nous avons le montant suivant comme rendement des diverses sources dans les années de prospérité commerciale.

Recettes de 1883-84	$ 2,894,147 42
Intérêt à 5 pour cent du capital en dépôt à Ottawa	247,160 68
Montant	$ 3,141,308 10
Je compare à cette somme celle du revenu de 1867-68	1,386,837 29
Augmentation	$ 1,754,470 81

Dans sa proposition, l'honorable député de Saint-Hyacinthe ne constate qu'une augmentation de revenu au montant de $1,507,310 13. Ce n'est pas juste puisque nous avons une recette nouvelle et certaine de $247,160.68.

Pour comparer l'augmentation du revenu à celles des dépenses du service ordinaire de la province depuis la confédération, je déduis, pour être exact, les recettes qui proviennent de notre politique des chemins de fer, de même que j'ai retranché du chiffre des dépenses celles du service de la dette.

Augmentation du revenu		$1,754,470.81
Moins l'intérêt du prix de vente du chemin de fer du Nord	$380,000.00	
Moins l'intérêt du capital en dépôt à Ottawa	247,160 68	
Moins l'intérêt de la partie de l'emprunt de 1882 et 1883 non encore payée pour subventions aux chemins de fer, de la banque de Montréal en 1883-84, (l'intérêt de la balance de cet emprunt étant compté dans les dépenses de l'année)	65.856.15	$ 693,016.83
Augmentation en 1883-84 dans le rendement des mêmes sources qu'en 1867-68		$1,061,453.98

La subvention fédérale par la législation de 1873, le domaine de la Couronne, les licences, la justice, etc., ont donc produit en 1883-84, un revenu de $1,061,453.98 plus considérable qu'en 1867-68. Alors si nous comparons l'augmentation du revenu à celle des dépenses pour ces deux exercices, nous obtenons le résultat suivant :

Augmentation du revenu	$1,061,453.98
Augmentation des dépenses ordinaires	984,105.28
Différence en faveur du revenu	$77,348.70

L'augmentation des mêmes dépenses ordinaires de 1867-68 est donc de 83¼ pour cent, et celle des mêmes sources de revenu de 76½ pour cent, et non de 177.15 pour cent, pour les dépenses, et de 108,68 pour les recettes, comme le dit la proposition de l'honorable député de St-Hyacinthe.

J'ai prétendu que la première partie de la proposition n'était pas raisonnable. J'en appelle à mes honorables collègues, et surtout à l'honorable chef de l'opposition lui-même. Je leur demande s'il est possible de bien juger la situation financière d'un pays par la simple comparaison des montants de ses dépenses annuelles, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour deux exercices à quinze ans d'intervalle, sans donner les explications nécessaires sur les développements de la richesse, des ressources et des affaires gouvernementales de ce pays pendant une aussi longue période ? Certainement non.

L'honorable député de St-Hyacinthe fait-il de la réduction des dépenses ordinaires de la province, à la somme à laquelle elles se sont élevées en 1867-68, un article de son programme politique ? Prend-il l'engagement devant la Chambre et devant le public de réduire les dépenses ordinaires à $1,183,238.44, comme pendant la première année après la confédération, s'il est chargé de gouverner la province ? Je suis certain qu'il a trop d'expérience pour commettre une semblable imprudence, et qu'il ne veut pas faire une pareille promesse, parce qu'il a trop d'intelligence pour ne pas comprendre qu'il serait dans l'impossibilité de la remplir. Mais alors pourquoi base-t-il sa critique de la politique financière suivie depuis 1867 sur un fait qui était dans la nature même des choses, et qu'il ne pourrait pas empêcher s'il était appelé à la direction de nos affaires provinciales ?

Pourquoi, comme je l'ai établi avec la plus rigoureuse exactitude, les dépenses ordinaires de la province ont-elles augmenté de $984,105 depuis 1867-68 jusqu'à 1883-84 ? Pour la raison si bonne que pendant le dernier exercice nous avons payé beaucoup plus qu'en 1867-68 pour favoriser les grands intérêts de la colonisation, de l'agriculture, de

l'administration de la justice, de l'instruction publique, des institutions de charité, et autres services. L'honorable chef de l'opposition est-il prêt à déclarer que, s'il était appelé au pouvoir demain, il mettrait en tête de son programme un article disant que sa politique serait de réduire les crédits pour les services que je viens d'énumérer à ce qu'ils étaient en 1867-68? Pour en arriver là, il lui faudrait entr'autres retrancher $72,575 à la colonisation, $37,262 à l'agriculture, $83,204 à l'instruction publique, $170,155 aux institutions de charité, $111,293 à l'administration de la justice. Je n'ai pas besoin de dire, ce que tous mes honorables collègues savent comme moi, que la province condamnerait énergiquement une semblable politique. Il n'y a donc pas raison de censurer les gouvernements conservateurs pour une augmentation de dépenses entièrement dans l'intérêt public bien compris.

Si la proposition de l'honorable député de St-Hyacinthe exprime bien réellement sa pensée, je dois lui dire que nous sommes aux antipodes sur ce point de l'augmentation des dépenses. Je ne verrais certainement aucune cause de satisfaction dans le fait qu'en 1883-84 nos dépenses ordinaires n'auraient pas été plus considérables qu'en 1867-68. J'y trouverais, au contraire, la preuve que nous n'aurions fait aucun progrès, que nous aurions passé dix-sept ans à piétiner sur place, que nous aurions manqué de courage, d'initiative, d'esprit d'entreprise, de confiance en nous-mêmes et dans les ressources et l'avenir de notre province. Je ne conçois pas comment l'honorable député de St-Hyacinthe, lui, le chef, dans cette Chambre et dans la politique provinciale, d'un parti qui se targue d'être avant tout le parti du progrès, ait pu se décider à nous soumettre une proposition condamnant une augmentation des dépenses faites en faveur des plus chers intérêts de notre population. Nous faisons plus pour ces intérêts que pendant la première année après la confédération, pour l'excellente raison que, de son côté, notre revenu a augmenté dans de plus grandes proportions. Voici la comparaison des recettes des diverses sources suivantes en 1883-84 et 1867-68 :

Subvention du gouvernement du Canada.			
1883-84	$1,014,712.12		
1867-68	915,309.23		
		Augmentation	$ 99,402.89
Terres de la Couronne.			
1883-84	$ 753,378.28		
1867-68	377,769.54		
		Augmentation	$375,608.74
Licences :			
1883-84	$ 268,840.48		
1867-68	62,392.89		
		Augmentation	$206,447.59
Justice, timbres judiciaires et d'enregistrement :			
1883-84	$ 198,324.80		
1867-68	108,604.08		
		Augmentation	$ 89,720.72
Intérêt—divers, rien en 1867-68—recette en 1883-84			97,979.13
De la province d'Ontario, rien en 1867-68—recette en 1883-84.			25,000.00
Divers revenus, augmentation pour l'année 1883-84 comparée à 1867-68 (à l'exception de la recette de l'actif)			$167,294.93
		Montant	$1,061,453.98

LES DÉFICITS DEPUIS 1875.

La seconde partie de la proposition de l'honorable député de St-Hyacinthe se lit comme suit :

Vu que cette différence considérable dans l'augmentation des recettes et des dépenses a déjà produit les déficits qui suivent :

1. Déficits apparents de 1875 à 1883, suivant le document No 84, de l'an dernier		$1,841,362 50
2. Montants reçus sur le capital en 1879, 1880 et 1882, et entrés comme recettes ordinaires, d'après le même document, savoir :		
a. 1878–79, reçu du Dominion, à compte de règlement	$500,000	
b. 1879–80, " " " "	125,000	
c. 1881–82, reçu de la cité de Montréal et du fonds d'emprunt municipal	554,146 83	
		1,179,146 83
3. Plus, déficit de l'année 1883–84		500,000 00
Total des déficits accumulés		$3,520,509 33

Ainsi l'honorable chef de l'opposition calcule que la somme des déficits des exercices depuis 1875 s'élève à $3,520,509.33. Je crois pouvoir prouver que ces chiffres ne sont pas exacts. La proposition dit, en premier lieu, que les déficits apparents de 1875 à 1883 ont été de $1,841,362.50. Mais dans les dépenses des exercices depuis 1875, comme il appert par les comptes publics de ces années, sont comprises les dépenses extraordinaires des édifices des ministères et des chambres, des bureaux publics et de l'école normale Jacques Cartier à Montréal. Voici l'état de ces dépenses imputables au capital pour chaque année depuis 1875 :

Dépenses extraordinaires	1875–76	$ 16,000.00
do do	1876–77	77,328.73
do do	1877–78	172,151.32
do do	1878–79	136,538.14
do do	1879–80	152,673.52
do do	1880–81	88,183.75
do do	1881–82	41,052.42
do do	1882–83	33,541.61
Montant		$717,469.49

Pour établir le montant exact des déficits depuis 1875 entre les recettes et les dépenses ordinaires, il faut déduire la somme des frais imputables au capital du montant que mentionne la proposition en amendement. Nous avons alors le résultat suivant :

Déficits apparents de 1875 à 1883, suivant le document No. 84 de l'an dernier	$1,841,362.50
Moins dépenses extraordinaires	717,469.49
Déficit total	$1,123,893.01

L'honorable chef de l'opposition ajoute à la somme des déficits apparents les recettes du capital en 1879, 1880 et 1882. Sur ce point, il a raison. Mais il me permettra de lui faire remarquer qu'il justifie pleinement ma prétention au sujet des dépenses extraordinaires. Si vous retranchez du revenu ordinaire d'un exercice, les recettes du capital, il est évident que, pour la même raison, il faut déduire des

dépenses du même exercice les travaux [illegible] j'attirerai aussi l'attention de la Chambre sur le fait qu'aujourd'hui l'honorable député de St-Hyacinthe contredit formellement l'opinion de l'honorable trésorier dans le gouvernement de l'honorable député de Lotbinière, qui prétendait, lui, que le demi-million qu'il avait reçu du gouvernement fédéral était une recette ordinaire, et qui le comptait comme telle. L'honorable chef de l'opposition était membre du ministère de l'honorable M. Joly. Il est responsable de la politique de ce gouvernement. Il se contredit donc aussi lui-même, en comptant maintenant comme recette du capital une somme qu'il considérait comme une recette ordinaire lorsqu'il était ministre. On voit que sa principale préoccupation, comme celle de ses collègues, en 1879, était de trouver le moyen d'offrir à la Chambre et à la province un budget apparemment en équilibre.

J'ajoute à la somme des déficits que j'ai constatée, soit..	$1,123,893.01
le montant des recettes du capital pendant les exercices de 1878–79, 1879–80, 1881–82 (je concède que la somme payée par la cité de Montréal pour sa dette au fonds d'emprunt municipal peut être considérée comme une recette du capital)	1,179,146.83
L'honorable chef de l'opposition ajoute $500,000 pour le découvert de 1883–84. Le déficit de cet exercice n'a réellement été que de	236,389.86
Total	$2,539,429.70

La différence entre les chiffres de l'honorable député de St-Hyacinthe et ceux des déficits réels est donc comme suit :

Total des déficits d'après la proposition en amendement..	$3,520,509.33
Montant des déficits réels	2,539,429.70
Différence	$ 981,079.63

Il est bien vrai que, depuis 1875, les découverts annuels se sont élevés à plus de deux millions et demi. Mais pour bien juger les résultats de nos opérations financières, durant cette période, il faut se rappeler que, pendant ces dix exercices, nous avons payé $570,373.34 pour le rachat de la dette. De sorte que la dette provinciale n'a été augmentée que de $1,969,056.36, par l'écart entre les recettes et les dépenses depuis le premier de juillet 1874 jusqu'au 30 juin 1884.

Il n'est pas surprenant que nous ayons eu des déficits pendant les années de la construction du chemin de fer du Nord et les premiers temps de son exploitation. Il nous fallait payer l'intérêt des capitaux que nous avions empruntés pour les travaux, et nous n'avions point ou que peu de revenu de l'entreprise. Depuis la situation a bien changé, et nous sommes maintenant certains d'une recette annuelle de $627,000 comme l'un des heureux résultats de notre patriotique et vigoureuse politique de chemins de fer. La moyenne des déficits depuis 1875 n'a été que de $253,942. C'est $373,058 de moins que le revenu annuel de l'intérêt de l'actif qui provient de nos chemins de fer.

A ce sujet, je me suis souvent demandé s'il ne serait pas d'une exacte comptabilité, et même d'une bonne politique pour les gouvernements, de faire comme bien des compagnies de chemins de fer et autres, et de

charger le compte du capital, et non celui des dépenses ordinaires annuelles, des intérêts qu'ils paient pendant l'exécution des travaux de construction des voies ferrées qui seront exploitées par l'Etat. Je suis réellement porté à croire que ce système serait le plus raisonnable et le plus vrai.

La seconde partie de la proposition de l'honorable député de St-Hyacinthe ne soutient donc pas plus la discussion sérieuse que la première.

LES DEUX DERNIERS EMPRUNTS.

Le troisième paragraphe de la proposition en amendement se lit comme suit :

« Vû que, sur le produit des sept millions et demi d'emprunts faits depuis 1880, il ne reste, à l'heure qu'il est, que neuf cent mille piastres en banque, tandis que nous avons à faire face à au-delà de deux millions de réclamations encore pendantes, auxquelles il faudra ajouter les déficits qui vont se découvrir chaque année, et qu'il est évident qu'un nouvel emprunt deviendra nécessaire afin d'acquitter cette nouvelle dette flottante s'accroissant avec une rapidité inquiétante."

Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce que les $7,500,000 empruntées depuis 1880 ont été en grande partie employées aux fins pour lesquelles cette dette a été contractée. Cette Chambre a autorisé les deux emprunts de 1880, 1882 et 1883, parce qu'il fallait pourvoir au paiement des subventions aux chemins de fer, des frais de construction du chemin du Nord, des édifices des ministères et des chambres.

La dette flottante et les obligations que l'emprunt autorisé en 1882 et 1883 devait payer ont été augmentées de la somme des déficits des deux derniers exercices. Mais, avec les ressources actuelles, la dette flottante ne saurait considérablement s'accroître par les découverts dans les opérations annuelles. Il est aussi probable qu'avec la reprise de l'activité du commerce de bois, nous pourrons en payer une partie avec les excédents.

Nous avons suffisamment de dépôts en banque pour payer, pendant les deux ou trois prochaines années, les frais des travaux imputables au capital. Si nous ne contractons pas de nouvelles obligations importantes, il y a tout lieu de croire que nous n'aurons à faire aucun nouvel emprunt considérable.

LES CONCLUSIONS DE LA PROPOSITION.

La proposition de l'honorable député de St-Hyacinthe se termine par les deux paragraphes qui suivent :

« Vû qu'il est impossible de continuer un tel état de choses sans exposer la province à un désastre financier et la conduire à la taxe directe ou à la banqueroute ;

Cette Chambre prie les ministres de ne plus retarder à remédier à cette situation inquiétante, et croit devoir les informer qu'ils mériteront le blâme sévère de la province si, persévérant dans l'inaction coupable qui a caractérisé leur politique depuis leur accession au pouvoir, ils ne soumettent pas bientôt, et surtout avant les prochaines élections générales, quelques mesures pratiques et propres à faire cesser les déficits et à empêcher de nouveaux emprunts."

Après ce que je viens de dire de la situation de nos affaires, je ne surprendrai personne en déclarant que je conteste la prétention que

la continuation de l'état de choses actuel exposerait " la province à un désastre financier, " et la conduirait " à la taxe directe ou à la banqueroute."

Je crois avoir abondamment démontré que la situation est en réalité bien satisfaisante, et qu'il suffit de continuer à gouverner avec prudence et sagesse pour nous assurer un avenir prospère. Je ne me flatte pas d'avoir réussi à convaincre l'honorable chef de l'opposition et ses amis. Nous différons complètement d'opinion dans nos appréciations des résultats de la politique suivie depuis la confédération dans cette province. Je trancherai la question en débat, en prenant pour juges ceux qui occupent à notre égard une position telle que leur manière de voir, à cause de leur compétence, doit s'imposer à notre approbation. Ces juges, ce sont nos créanciers. Ce sont tous ceux qui, étant informés que la province voulant développer ses immenses ressources, avait décidé d'emprunter plusieurs millions de piastres pour contribuer libéralement aux frais de construction de tout un réseau de chemins de fer, se sont empressés de lui offrir leurs épargnes, leurs capitaux, à des conditions, pour le temps, assurément très avantageuses. Ces juges, ce sont tous ceux qui paient aujourd'hui jusqu'à 107 pour nos obligations sur le marché. On ne me fera jamais croire que le papier d'un pays menacé d'une banqueroute prochaine se venderait à une prime de 7 pour cent.

Lorsque nos créanciers et le public en Angleterre ont assez confiance dans la stabilité de notre situation financière et dans notre avenir, pour nous donner un aussi solide crédit sur ce grand marché monétaire, où tous les pays du monde vont chercher de l'argent pour leurs besoins publics, nous, nous manquerions de courage, nous douterions de nous-mêmes et de notre province ! Je ne crains pas d'affirmer que ce serait manquer à notre devoir d'hommes publics et de citoyens. Pour un, quelque faible et peu autorisée que soit ma voix, je continuerai à mettre tout ce que j'ai d'énergie pour dire à notre peuple, toujours si intelligent, si fort, si patriotique, qu'il ne doit pas regretter d'avoir voulu le progrès sous toutes ses formes légitimes et vraies, qu'il en recueille les fruits abondants, et que, par ses travaux persévérants, il a assuré de grands avantages aux générations qui suivront.

Pourquoi nos créanciers et le public anglais et français ont-ils tant de confiance en nous, et pourquoi considèrent-ils nos obligations comme un placement de première classe ? C'est parce qu'ils savent que notre territoire a de grandes ressources naturelles, que nous avons de vastes forêts, des millions d'acres de terre à coloniser, de riches pêcheries à exploiter, une industrie et un commerce qui se développent rapidement. C'est parce qu'ils connaissent nos ressources financières, le montant de notre dette et celui de notre actif. C'est parce qu'ils savent que notre province, par sa situation géographique, par le St-Laurent qui la traverse, par les réseaux de chemins de fer qui convergent à ses grands ports de Québec et de Montréal, profitera largement de tous les progrès des pays à l'ouest, et de l'immense mouvement commercial qui en sera la conséquence. C'est parce qu'ils connaissent que notre peuple et ceux qu'il appelle à le diriger ont assez d'esprit d'entreprise, de courage, d'initiative, de largeur de vues, d'habileté, pour tirer le meilleur parti de tous ces avantages du sol, d'une magnifique situation géographique, et du gouvernement le plus libre du monde.

Pendant que ceux qui nous ont prêté leur argent jugent si bien notre province, et n'ont pas la moindre inquiétude au sujet de la sécurité des capitaux qu'ils ont confiés à notre honneur, cette Chambre, entraînée par de vains cris d'alarme et par une appréciation erronée de la situation, dirait, elle, que les efforts qu'elle a faits depuis bientôt dix-huit ans pour le progrès matériel, moral et intellectuel de la population n'ont eu que des résultats déplorables ! Elle proclamerait, en approuvant la proposition de l'honorable député de Saint-Hyacinthe, que nous allons à la ruine, que la banqueroute est à nos portes ! Non, elle ne le doit pas, elle ne le peut pas. J'en appelle à son intelligence, à sa connaissance des affaires provinciales et des effets si heureux de la politique qu'elle a soutenue, à son dévouement pour la cause publique, à son patriotisme, pour repousser cette proposition.

L'amendement de l'honorable chef de l'opposition est une censure injuste de l'administration du gouvernement de la province par le ministère actuel. Le blâme que contient le dernier paragraphe de la proposition n'est pas mérité. Il est évident que le cabinet a sérieusement travaillé à équilibrer le budget des recettes et des dépenses. Il y réussira, ou à peu près, pendant l'exercice en cours, par une rigoureuse mais raisonnable économie, et par le revenu additionnel qu'il a obtenu du gouvernement fédéral, après une énergique et habile exposition de nos réclamations aux ministres et au parlement d'Ottawa, qui y ont patriotiquement fait droit. Plusieurs questions dont nous avons lieu d'espérer des avantages financiers auront bientôt une solution. Le gouvernement y met toute la diligence possible, et, au lieu de le critiquer d'une manière injuste, il est plus dans l'intérêt public de l'aider dans sa tâche.

CONCLUSION.

Je me permettrai de prier l'honorable chef de l'opposition de reconsidérer, avec le talent qui le distingue, la situation financière de la province dans ses détails et dans son ensemble. Peut-être modifiera-t-il ses vues, et en arrivera-t-il à d'autres conclusions plus exactes et plus conformes aux faits. Notre devoir à tous est de bien renseigner le public, et de lui dire quelle est notre position dans toute sa vérité. Répétons au peuple que le Canada est peut-être le pays qui, en réalité, porte le plus léger fardeau de taxes. Ici point d'impôt foncier, ni sur les constructions, excepté pour les fins municipales, point de capitation pour avoir le droit de vivre sur le territoire et d'y jouir de la protection des lois, point d'impôt sur le revenu, ni sur les successions, ni sur les transactions, en un mot, point de taxe directe. Heureux pays que le nôtre où toutes nos affaires fédérales et provinciales sont administrées, et des millions annuellement employés à de grands travaux d'utilité publique, sans qu'il soit nécessaire de demander aux contribuables une seule piastre d'impôt direct !

Quant aux finances de la province, unissons-nous donc pour dire au peuple que de ce budget annuel des dépenses d'à peu près trois millions de piastres, un million sert à payer l'intérêt et le rachat de la dette qu'il a ordonné à cette Législature de faire contracter par le gouvernement pour la prospérité de la province. Répétons-lui que les deux autres millions sont consacrés à la législation, à la gestion de ses affaires par le gouvernement civil, à l'administration de la justice,
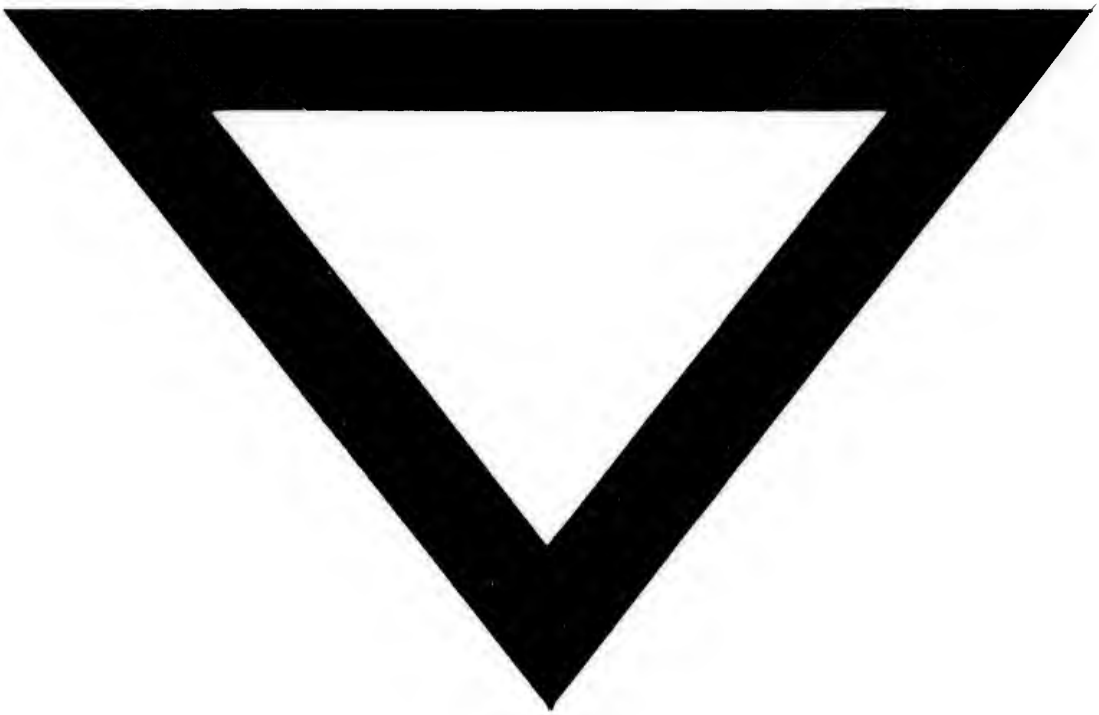
à la colonisation, à l'agriculture, à l'éducation de ses enfants, à la charité, qui attire sur lui et sur les générations de l'avenir les bénédictions de la Providence. Parlons-lui tous ensemble ce langage, et notre intelligente et patriotique population s'estimera heureuse d'avoir des institutions qui lui imposent si peu de sacrifices, lui assurent tant d'avantages, et lui garantissent la plus grande somme de liberté qu'une nation puisse désirer. (Applaudissements prolongés.)